

PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL

**Nombre de membres
en exercice** : 9

Présents : 5

Votants : 7

Séance du jeudi 01 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le premier décembre à 20 heures 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur SMAGUINE Thierry.

Date de convocation : 25 novembre 2022

Sont présents : Thierry SMAGUINE, Albane ANCELIN, Yves BRODARD, Sylvie AFANYAN, Céline PROUTEAU

Représentés : Méline JEAN par Yves BRODARD, Julien BESSE par Thierry SMAGUINE

Excusés : Cindy MAILLOT

Absents : Assia KASSE

Secrétaire de séance : Yves BRODARD

Objet: APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU 27 JUIN 2022 (DLIB 2022 13)

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le procès verbal du Conseil Syndical du 27 juin 2022.

Objet: BUDGET: DECISIONS MODIFICATIVES (DLIB 2022 14)

Le Président expose au Conseil Syndical que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-9200.00	
60623	Alimentation	-500.00	
60636	Vêtements de travail	-500.00	
6064	Fournitures administratives	-500.00	
611	Contrats de prestations de services	-2800.00	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	-500.00	
6182	Documentation générale et technique	-500.00	
6184	Versements à des organismes de formation	-1000.00	
6257	Réceptions	-500.00	
6283	Frais de nettoyage des locaux	3400.00	
6411	Personnel titulaire	700.00	
6413	Personnel non titulaire	10550.00	

6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1200.00	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	150.00	
TOTAL :		0.00	0.00

INVESTISSEMENT :	DEPENSES	RECETTES
TOTAL :	0.00	0.00
TOTAL :	0.00	0.00

Le Président invite le Conseil Syndical à voter ces crédits.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VOTE** en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Objet: INDEMNITE DE FONCTION DU PRESIDENT (DLIB 2022 15)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2113-23 ;

Vu l'augmentation du point d'indice au 1er juillet 2022, la délibération n° 2020-24, qui vote le taux de l'indemnité du président n'est plus correcte. Il convient donc de reprendre une nouvelle délibération ;

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, 5 voix pour et 2 abstentions (Thierry SMAGUINE, Julien BESSE)

- **FIXE** l'indemnité du Président au barème suivant: 12.20% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- **PRECISE** que la délibération et le tableau récapitulatif en annexe ont un effet à compter du 1er juillet 2022.

Objet: PAIEMENT DU RASED (DLIB 2022 16)

Vu l'expose de Monsieur le Président concernant la participation aux frais supporté par la Commune de Crécy la Chapelle pour le fonctionnement du RASED ;

Considérant la demande de la Commune de Crécy la Chappelle relative à la régularisation des paiements non réalisés de 2018 à 2021, d'un montant de 128,28€ ;

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à payer la somme demandée d'un montant de 128.28€

Objet: CONVENTION POUR PARTICIPATION AU RASED (DLIB_2022_17)

Monsieur le Président donne lecture d'un courrier de la commune de Crécy-la-Chapelle expliquant la prise en charge sur le budget des coûts de fonctionnement du RASED.

Il convient donc de prendre une convention avec la commune de Crécy-la-Chapelle.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.

Secrétaire de séance
Yves BRODARD

Monsieur le Président
Thierry SMAGUINE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'T. Smaguine', written over the printed name of the President.